

MIEUX COMPRENDRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON



Durée	Lieu :
14 heures	sur site en Occitanie
Public visé	
Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).	
Prérequis	
Être à jour de son agrément (Assistant maternel) Être en contrat avec un employeur	
Modalités d'évaluation et de suivi	
Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées. Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement. Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation. Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation	
Moyens et supports pédagogiques	
Vidéo projection Étude de cas concrets	
Moyens et supports pédagogiques	
Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes : Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences	
Financement de la formation	
Le plan de développement des compétences	

Points forts

Nous allons comprendre la différence entre le sexe et le genre de l'enfant ainsi que la conséquence de cela sur leur rapport au monde. Puis nous développerons le concept de socialisation et celui de stéréotypes pour comprendre leurs impacts...

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de renforcer l'égalité des filles et des garçons dès le plus jeune âge en luttant contre les stéréotypes de genre dans ses pratiques quotidiennes.

Description

SAVOIRS :

- Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant.
- Les fondamentaux de la socialisation différenciée des filles et des garçons dans la petite enfance.
- L'impact des stéréotypes de genre sur la construction de l'égalité homme-femme.
- Les sites et outils ressources pour la promotion de l'égalité filles-garçons

SAVOIR-FAIRE :

Mettre en lien son projet d'accueil avec le principe 7 du texte cadre pour l'accueil du jeune enfant.

- Analyser les stéréotypes de genre dans ses propres représentations, attitudes et environnement de travail.
- Valoriser l'enfant pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype.
- Aménager des espaces de jeux non-genrés.
- Proposer et encourager les filles et les garçons à aller de la même manière vers des jouets et activités traditionnellement différenciées et suscitant leurs intérêts, sans les freiner.
- Organiser des temps de jeux et d'activités non-stéréotypés y compris en cas de groupes non mixtes.
- Proposer une littérature jeunesse non-genrée et non-stéréotypée.
- Observer les interactions des enfants accueillis et décrypter les reproductions stéréotypés de genre.
- Pratiquer l'équité dans la régulation, l'expression des émotions et dans la prise de parole des enfants.
- Inciter indifféremment filles et garçons à participer aux tâches de la vie quotidienne.
- Impliquer aussi bien les pères que les mères dans le quotidien de l'enfant.
- Argumenter ses choix éducatifs et de postures à la famille, tout en se situant dans le dialogue.
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement afin d'adopter une posture bientraitante.

SAVOIR-ÊTRE :

- Être respectueux du contexte socioculturel des familles
- Être observateur
- Faire preuve d'ouverture d'esprit

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

